

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

- 1** *Adopter* en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de l'utilisateur.
- 2** *Donner* à l'utilisateur et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale.
- 3** *Garantir* à l'utilisateur d'être co-auteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision.
- 4** *Mettre* tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de l'utilisateur.
- 5** *S'imposer* le respect de la confidentialité des informations relatives à l'utilisateur.
- 6** *Agir* contre la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale.
- 7** *Accompagner* la personne et ses proches dans la fin de vie.
- 8** *Rechercher* constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transports, etc.
- 9** *Garantir* une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations.
- 10** *Evaluer* et prendre en compte la satisfaction des utilisateurs et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.